République Française Département de la Lozère COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON

Séance du 04 avril 2023

Date de la convocation : 31/03/2023

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 9 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis

Membres en exercica

SAINT-LEGER,

19

Drécoute : Movimo ATOFO Joseph DEALI

<u>Présents</u>: Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette

Votants: 18

Présents: 15

GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN,

Pour: 18 Contre: 0 Abstensions:0 Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON,

Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY

Représentés: Kristelle BILLARD, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle

COULOMB

Excusés: Geneviève FABRE

Absents:

Secrétaire de séance :

Jacqueline LIZZANA

2023_069 - Objet : Vote du budget primitif 2023 - Service de l'Eau de

Monts-de-Randon

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du Service de l'Eau de Monts-de-Randon

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget du Service de l'Eau de Monts-de-Randon pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : En dépanses à la somme de : 1 457 160.21 Euros 1 457 160.21 Euros

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200085223-20230404-2023_069-DE ______

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	66 550.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	64 000.00
014	Atténuations de produits	20 040.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
66	Charges financières	2 697.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
022	Dépenses imprévues	4 000.00
023	Virement à la section d'investissement	10 315.15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 098.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		321 800.15

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	184 200.00
77	Produits exceptionnels	20.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 851.94
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 728.21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		321 800.15

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	148 958.33
23	Immobilisations en cours	899 461.79
16	Emprunts et dettes assimilées	4 998.00
020	Dépenses imprévues	6 090.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 851.94
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 135 360.06

RECETTES

Chapitre Libellé		Montant
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200085223-20230404-2023_069-DE	2	

	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 135 360.06
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	473 395.80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 098.00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 315.15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	48 818.08
13	Subventions d'investissement	450 733.03

Le Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / __ / 20____ et publié ou notifié le __ / __ / 20____

Pour copie conforme, Le Maires S. D.S.

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
048-200085223-20230404-2023_069-DE

